



ST QUENTIN MON VILLAGE

OCTOBRE 2011 - BULLETIN MUNICIPAL n°65

Site internet : <http://www.saint-quentin-sur-isere.fr>

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin me permet de vous donner les informations sur l'avancement de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une commission municipale, ouverte à l'ensemble des élus, a été constituée. Les services de l'État, la chambre d'agriculture, le conseil général et le Scot (Schéma de cohérence territoriale) y sont associés. Plusieurs réunions de diagnostic conduites par le Cabinet EPODE ont eu lieu :

► Analyse socio démographique

La population a augmenté de 168 habitants depuis 2000. Sur la commune sont actuellement proposés 626 emplois contre 537 en 2006. La commune dispose de 33 logements locatifs (24 OPAC au HLM et 9 à l'immeuble PLURALIS).

► Analyse des déplacements, des équipements et des réseaux, de l'économie dont l'agriculture

⇒ **Pour les déplacements**, l'accent est mis sur le trafic important de la départementale 1532, surtout aux heures de pointes, via le carrefour du Martinet. Une étude est réalisée par le Conseil Général pour les passages piétons, la continuité de la piste cyclable et l'abribus. La commission insiste sur les besoins de création de places de parking dans le village et au Martinet.

⇒ **Le schéma directeur d'eau potable** est terminé. Pour les assainissements, nous disposons du schéma directeur de 2004. Certains secteurs sont inaptes à l'assainissement collectif. Une modification du lagunage actuel est prévue en 2012 pour le transformer en roselière, et ainsi en tripler la capacité sans en modifier la surface.

⇒ **L'activité économique** se maintient. Nous notons une demande de locaux commerciaux le long de la départementale 1532 et face à Isère Plantes.

⇒ **L'agriculture** Il reste une dizaine d'exploitations agricoles. Les jeunes agriculteurs des communes avoisinantes viennent exploiter les terres en location. La polyculture (maïs, céréales), la nuciculture, l'élevage et le maraîchage sont les principales activités agricoles.

► **Synthèse de l'état initial de l'environnement** les espaces naturels remarquables suivants, le marais du Gouret et de l'Échaillon, la falaise de la dent de Moirans, les bois des Oves et les bords de l'Isère sont répertoriés.

Au niveau des risques naturels, la commune est classée à risques pour les chutes de blocs de pierre et les inondations (PPRI, Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

De l'analyse urbaine, il ressort que de nombreux corps de ferme pourraient être réhabilités.

L'habitat récent quant à lui se fait sous différentes formes (lotissements ou maisons individuelles).

Le SCOT prévoit une densification plus importante. Il sera sans doute utile de prévoir des zones d'activité industrielle et tertiaire.

Le 28 octobre, le diagnostic a été présenté aux personnes publiques associées citées en début d'article.

Il vous sera également présenté lors de la réunion publique du 18 novembre.

La prochaine étape du P.L.U. sera le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) au cours de l'année 2012.

La finalisation du P.L.U. ne sera effective que dans un an minimum. J'aurai donc l'occasion de vous informer de l'avancement de ce dossier, courant 2012.

Jean Pierre FAURE, maire

RÉUNION PUBLIQUE vendredi 18 novembre, salle Léonce Poulat, à 20 h 30

Présentation du diagnostic du territoire élaboré par le cabinet EPODE dans le cadre du passage de POS (Plan d'Occupation des Sols) au PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Présentation des éléments d'analyse (évolution démographique, analyse socio-économique, approche environnementale, analyse des formes urbaines, etc.....) qui serviront d'assise à la définition des orientations de développement.

RECENSEMENT de la POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du **19 janvier au 18 février 2012**. Il a lieu tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants. Se faire recenser est obligatoire, nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents chargés de cette mission. **Nous vous recommandons cependant la plus grande prudence, les agents présenteront une carte avec photo, n'hésitez pas à la leur demander, le cas échéant.**

La mairie recherche des agents recenseurs, connaissant bien la commune, très disponibles, en soirée et le samedi pour cette période (envoyer CV et lettre de motivation manuscrite à la mairie).

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX CONSULTABLES EN MAIRIE et sur le site [www.saint-quentin-sur-isere](http://www.saint-quentin-sur-isere.fr)

RÉSUMÉ du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2011

⇒ ORDRE DU JOUR

- 1 – Positionnement sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;
- 2 – Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif ;
- 3 – Convention de mise à disposition de Monsieur BURGOS par la Communauté d'Agglomération du Voironnais à la commune.

1 - Positionnement sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet

La proposition du Préfet prévoit le rattachement à la Communauté de Communes de Vinay au 1er janvier 2013.

Jean-Pierre FAURE ré explique brièvement le fonctionnement de la Communauté de Communes de Vinay (CCV).

M. Albert BUISSON, président de la CCV, a rendu visite mercredi soir aux élus pour présenter la communauté de Communes de Vinay et répondre à leurs questions. Le conseil intercommunal de la C.C.V.I. qui s'est réuni ensuite à voter pour une adhésion commune par commune, et non pas pour une fusion de l'actuelle Communauté avec celle de Vinay.

La reprise de la compétence scolaire par les communes (La Rivière, Montaud et St Quentin) aura lieu au 1er janvier 2012. L'étude faite par Stratorial Finances démontre que la solution de la F.P.U (Fiscalité Professionnelle Unique) est indispensable pour permettre aux trois communes de la CCVI de faire face à la charge de cette reprise.

Des négociations seront nécessaires pour la collecte des ordures ménagères car nous devons respecter l'engagement de la CCVI par rapport à l'investissement réalisé par le SICTOM de la Bièvre.

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, nos services techniques assureront, comme ils le font aujourd'hui, le suivi et la maintenance. Une convention avec la CCV permettra une facturation du coût.

Nous pourrions bénéficier de services supplémentaires, pour la petite enfance et les jeunes, car à terme le SIVOM sera dissout. La charge fiscale des ménages ne sera pas impactée.

Jean-Pierre FAURE propose de passer au vote. Jean-Paul REY annonce qu'il ne participe pas au vote.

Adopté avec 11 voix pour 1 abstention.

2 - Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif : adopté à l'unanimité

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée qu'un agent du service administratif, proposé à la promotion interne au grade de rédacteur a reçu l'avis favorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire) et est désormais inscrit sur la liste d'aptitude. Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur afin de nommer cet agent sur ce grade.

3 - Convention de mise à disposition : adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que Jean-François BURGOS, adjoint technique, sera radié des effectifs de la collectivité le 1^{er} août 2011, suite à sa mutation à la Communauté d'agglomération du Voironnais. Pour autant, et compte tenu de l'organisation des congés, il est souhaitable que monsieur BURGOS intervienne sur la commune du 15 au 19 août. Monsieur le maire donne ensuite lecture du projet de convention de mise à disposition de Monsieur BURGOS, à intervenir entre la commune et la communauté d'agglomération du pays voironnais pour la période considérée.

Alain POLO, demeurant à TULLINS, recruté pour remplacer Jean-François BURGOS muté à la Communauté d'agglomération du Voironnais, prendra ses fonctions le 22 août 2011.

4 - Rapport STRATORIAL FINANCES

Le rapport de STRATORIAL FINANCES sur la reprise de la compétence scolaire par les trois communes (LA RIVIÈRE, MONTAUD et ST QUENTIN) a été présenté et expliqué aux élus par M. COBLENTZ, le 8 juillet. Jean-Pierre FAURE ré explique les principales lignes, en particulier pour Jean-Paul REY qui doute des solutions proposées et de l'utilité du passage en F.P.U. (Fiscalité Professionnelle Unique) pour bénéficier par la suite des compensations.

5 - Lotissement du Martinet

Jean-Pierre FAURE précise que le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) est en application jusqu'au P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui ne sera effectif que d'ici quelques mois. Ce dossier, qui date d'une quinzaine d'années et qui répond aux règles actuelles d'urbanisme, n'a plus aucune raison d'être bloqué. L'ensemble des propriétaires est d'accord, les autorisations de sortie sur la route départementale 1532 accordées. Une voie sécurisée pour rejoindre le carrefour du Martinet est prévue. Jean-Pierre FAURE dit que si la Direction Départementale du Territoire valide ce projet qui est cours d'examen dans leur service, il signera le permis de lotir. Si Jean-Paul REY n'accepte pas cette décision, il lui appartient de saisir le tribunal administratif. Jean-Pierre FAURE redit aussi qu'il ne s'agit pas d'un copinage avec les demandeurs et que les règles d'urbanisme ne sont pas modulables en fonction des dossiers. Suite à cette réponse, Jean-Paul REY, quitte la séance.

6 - Les travaux :

Pour donner plus d'efficacité au lagunage, il est envisagé de créer une roselière qui permettra de tripler la capacité, sans en changer la surface.

La consultation pour la salle socioculturelle est lancée. La date limite de réception des dossiers est le 9 septembre 2011 pour un début des travaux en novembre 2011.

La société SOGREAH a été mandatée pour réaliser l'étude de l'esplanade.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX CONSULTABLES EN MAIRIE et sur le site [www.saint-quentin-sur-isere](http://www.saint-quentin-sur-isere.fr)

RÉSUMÉ du CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2011

⇒ ORDRE DU JOUR

- 1 – Retrait de la compétence optionnelle « scolaire et périscolaire » de la Communauté de Communes Vercors Isère par la modification de ses statuts ;
- 2 – Instauration de la fiscalité professionnelle unique ;
- 3 – Salle socioculturelle – attribution des marchés de travaux ;
- 4 – Instauration de la taxe d'aménagement ;
- 5 – Budget général – décision modificative n°1 ;
- 6 – Modification du régime indemnitaire des agents communaux ;
- 7 – Plan de préservation et d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible du Gouret – demande de subvention auprès du Conseil Général ;
- 8 – Syndicat Énergie 38 : approbation des travaux et de leur plan de financement sur les réseaux de distribution publique d'électricité (mutation poste « les allées du Bourg ») ;
- 9 – Demande de remise gracieuse des pénalités sur taxes, versements et participations d'urbanisme.

Adoptées à l'unanimité de 1 à 8 indusés.

1 - Retrait de la compétence optionnelle « scolaire et périscolaire » de la Communauté de Communes Vercors Isère par la modification de ses statuts

Monsieur le maire donne lecture aux membres de l'assemblée de la délibération du 29 septembre 2011 notifiée par la CCVI et portant sur la modification de ses statuts par retrait de la compétence « scolaire et périscolaire » et restitution à chacune des trois communes membres, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2012. Monsieur le maire précise qu'en application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire ne peut intervenir que sur délibération concordante des collectivités concernées, intervenue dans un délai de trois mois à compter de sa notification. Monsieur le maire demande donc au conseil de se prononcer.

2 - Instauration de la fiscalité professionnelle unique

Monsieur le maire donne lecture aux membres de l'assemblée de la délibération du 29 septembre 2011 notifiée par la CCVI et portant sur l'instauration de la fiscalité professionnelle unique, et ce, à compter du 31 décembre 2011 minuit.

3 - Salle socioculturelle – attribution des marchés de travaux

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée l'état d'avancement du projet de construction d'une salle socioculturelle et précise que la commission d'ouverture des plis s'est réunie pour étudier les offres reçues. Monsieur le maire donne ensuite lecture du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer ces marchés.

LOTS	DÉSIGNATIONS	ENTREPRISES	OFFRE DE BASE (HT et en €)	OPTION (HT et en €)	TOTAL (HT et en €)
1	Terrassement – gros œuvre	FACCHIN	398 803.01	//	398 803.01
2	Charpente métallique bardage zinc	SOCAM	201 961.73	//	201 961.73
3	Étanchéité bac acier	ERIC	67 283.25	//	67 283.25
4	Bardage en gabions	TDMI	109 915.16	//	109 915.16
5	Menuiseries extérieures aluminium	SERRURERIE DES BUCLOS	32 214.60	//	32 214.60
6	Cloisons doublage faux plafonds	LAMBDA ISOLATION	59 989.74	//	59 989.74
7	Menuiseries intérieures bois	RIBEAUD	102 521.61	//	102 521.61
8	Carrelage faïences	ROCHETON P.	41 799.47	//	41 799.47
9	Sols souples parquet sportif	GSR	22 751.10	//	22 751.10
10	Serrurerie	BRUNO	31 822.85	2 585.05	34 407.90
11	Peinture	SDFP TEIXEIRA	35 104.08	//	35 104.08
12	Chauffage ventilation plomberie sanitaires	IDC	294 976.52	//	294 976.52
13	Électricité courants faibles	JBM	92 708.55	//	92 708.55
14	Cuisine	R.A.F.	14 020.00	//	14 020.00
	TOTAUX		1 505 871.67	2 585.05	1 508 456.72

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX CONSULTABLES EN MAIRIE et sur le site [www.saint-quentin-sur-isere](http://www.saint-quentin-sur-isere.fr)

RÉSUMÉ du CONSEIL MUNICIPAL du 07 octobre 2011 suite

4 - Instauration de la taxe d'aménagement

Monsieur le maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **DECIDE D'INSTITUER** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 5%**.

La présente délibération est valable pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le premier jour du deuxième mois suivant son adoption.

5 - Budget général – décision modificative

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée la décision modificative à passer pour permettre de procéder au remboursement de la subvention de l'État (fonds Bamier) pour la réalisation du merlon de Beauboulinière, versée trop précipitamment.

CHAPITRES	ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
20	2041	64 000	
13	1321		64 000
TOTAL		64 000	64 000

6 - Modification du régime indemnitaire des agents communaux (préciser que le taux individuel d'IAT –Indemnité Administrative de Technicité- est attribué par le maire)

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée les contours du régime indemnitaire mis en œuvre au sein des services de St-Quentin sur Isère. Il ajoute ensuite que deux éléments nouveaux nécessitent d'en re-préciser le cadre : la nomination à un poste de rédacteur d'un agent de la collectivité et l'intégration de nouveaux personnels, et donc nouveaux cadres d'emplois à travers le transfert de la compétence scolaire de la CCVI à la commune au 01 janvier 2012. Monsieur le maire explique que lors de la mise en place du régime indemnitaire, ces cadres d'emplois n'existant pas au sein de la collectivité, ils n'ont pas été inclus dans le régime mis en place. Il convient de modifier les délibérations antérieures pour permettre :

- * l'accès à l'IFTS (Indemnité Forfaitaire Travaux Supplémentaires) et à l'IEMP (Indemnité d'Exercice des missions des Préfectures) des agents relevant du cadre d'emploi de rédacteur ;
- * l'accès au 13^{ème} mois (antérieur 1984) et à l'IAT des agents relevant des cadres d'emplois d'adjoint d'animation et d'ATSEM.

7 - Plan de préservation et d'interprétation de l'ENS du Gouret – demande de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée le résultat de la consultation engagée pour la réalisation du plan de préservation et d'interprétation de l'ENS du Gouret. Monsieur le maire précise que l'offre retenue est celle du cabinet EVINERUDE pour un montant de 14 325 € hors taxes. Monsieur le maire propose de solliciter dans ce cadre une subvention du Conseil Général.

8 - SE 38 : approbation travaux et plans de financement sur réseaux de distribution publique d'électricité (mutation poste allées du Bourg)

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que suite à la demande de la commune, le Syndicat Énergies de l'Isère (SE38) envisage de réaliser dans l'année les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : commune de ST-QUENTIN SUR ISERE ;

Opération n° 11.254.450 / Mutation poste «les allées du Bourg» ;

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé à :	1 474 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	1 200 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	0 €
La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à :	274 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte

- * du projet présenté et du plan de financement prévisionnel ;
- * de la contribution correspondante au SE38.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX CONSULTABLES EN MAIRIE et sur le site [www.saint-quentin-sur-isere](http://www.saint-quentin-sur-isere.fr)

RÉSUMÉ du CONSEIL MUNICIPAL du 07 octobre 2011 suite

INFORMATIONS DIVERSES

Le plan de sauvegarde communal est terminé. Le D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui en résulte est en relecture avant impression. Des exemplaires de ce D.I.C.R.I.M seront mis à la disposition des administrés, en mairie et en ligne sur le site internet de la commune.

Les associations communales seront sollicitées pour l'organisation de la soirée dansante du 14 juillet 2012 (feux d'artifice).

Les résultats des prélèvements et analyses du lagunage, dans le cadre du S.I.V.U (SAINT QUENTIN et MONTAUD), ont donné les résultats ci-après : **«les résultats sont corrects. Le rejet est conforme à l'arrêté du 22 juin 2007, aussi bien en concentration qu'en rendement».**

Le conseil général se charge de faire réaliser un mur de soutènement au Martinet, devant la zone bleue, pour sécuriser l'endroit. Un abribus sera installé sur la plateforme créée, un escalier assurera la liaison avec le parking. Côté pharmacie, Madame TURPIN-LEPOURRY autorise l'empiètement sur son trottoir pour que les élèves descendent du car en dehors de la circulation des véhicules.

La société SOGREAH a proposé un avant projet de l'esplanade de la salle socioculturelle. L'enveloppe budgétaire est dépassée. SOGREAH étudie les possibilités de baisser les coûts.

Les travaux relatifs aux murs du village, du pont du canard et du cimetière ne pourront pas être réalisés par la société ARRIGONI qui est surchargée. L'entreprise CHOROT FONTANA en sera réalisatrice, au même coût.

La commission urbanisme étudie une demande de permis d'aménager pour 18 maisons, projet «Lesbalcons de St Quentin» au Gît.

Les démarches pour la future source d'eau potable se poursuivent. Nous devons parler de la source du Gouret et non plus de la Galandrine, puisque les deux ne sont pas de la même origine.

L'Agence Régionale de Santé demande, afin de pouvoir procéder à la désignation d'un hydrogéologue agréé, des compléments d'information, avec notamment des éléments sur l'exploitation forestière de cette zone, sur les dix ans passés et les dix ans à venir.

Le rapport de Madame MUFFAT (société EDACERE) sur le schéma directeur de l'eau, démontre que la qualité du réseau, suite aux réparations des fuites et des changements de canalisation, s'est bien améliorée. Nous avons tout intérêt à le maintenir en bon état, car, pour prétendre aux subventions, ce réseau doit avoir 70 % de rendement.

Monsieur GOUDET a soumis une demande de création de piste forestière dans les bois de Renaudière pour permettre à une trentaine de propriétaires d'exploiter leurs parcelles respectives. Il souhaite que la mairie en soit le maître d'œuvre. Jean-Pierre FAURE nous dit que tous les propriétaires n'ont pas donné leur accord, qu'il s'agit d'un besoin privé et que la commune ne possède pas de parcelle de terrain dans cette zone. De plus, se pose la question de la récupération de la TVA sur ce type de travaux dont les coûts seraient répartis entre les demandeurs. Le conseil, dans son ensemble, préfère attendre d'avoir plus d'éléments pour se prononcer.

Le brûlage du méthane, sur le site LÉLY, ne se fera plus par les torchères. Un gros investissement a été fait par une filiale d'EDF pour brûler ce méthane et en faire de l'électricité. Au printemps 2012, la population St Quentinnoise sera invitée à visiter ces nouvelles installations.

La commission communication prépare un journal communal qui sera distribué fin octobre 2011.

Jean-Pierre FAURE demande à Jean-Paul REY de quitter la séance, pour que le conseil puisse se prononcer sur la demande de remise gracieuse qui le concerne.

9 – Demande de remise gracieuse des pénalités sur taxes, versements et participations d'urbanisme (ce point a été reporté en fin de séance car il concerne un élu)

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil du courrier en date du 27 septembre 2011 émanant de la Trésorerie de Fontaine, et sollicitant l'avis de l'assemblée sur la demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme, déposée par Jean-Paul REY pour un montant de 34€.

Résultat du vote : six pour le maintien, trois pour la remise gracieuse, trois abstentions.

Le Parc Naturel Régional du Vercors participe au "défi Familles à Énergie Positive"

Cette opération, entre le 1^{er} décembre 2011 et le 30 avril 2012, propose à trente familles volontaires de s'engager à réduire de 8 % leur consommation d'énergie, en tablant sur l'adoption d'éco gestes, la modification de comportements en matière de consommation énergétique et de déplacements. L'an dernier sept cents familles ont participé, pour une économie de 2 millions de kWh, soit 370 tonnes d'émission de CO₂ évitées, avec une baisse d'environ 200 € sur leur facture hivernale.

Si vous êtes intéressés

Consulter le site www.familles-a-energie-positive.fr
ou AGEDEN immeuble Le Trident Bât A, 34 avenue de l'Europe 38000 GRENOBLE

☎ 04 76 94 38 26 💻 faep.ageden@gmail.com

ADIL 26 : 44 rue Faventines BP 1022 26010 VALENCE CEDEX ☎ 04 75 79 04 47 💻 ed@dromenet.org



ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE INTERCOMMUNALE

CCVI – COMMUNAUTÉ de COMMUNES VERCORS ISÈRE

INFORMATION SECRÉTARIAT

À compter du 25 novembre 2011 le secrétariat sera fermé jusqu'en mars 2012. **Amandine TOSAN**, la secrétaire actuelle de la CCVI, sera en congé maternité et **ne sera pas remplacée**. **L'intérim sera assuré par les secrétaires de mairie de St Quentin que nous remercions par avance**. **Les tickets de cantine et de garderie seront en vente auprès d'Amandine MERMET-DJELLIT**. Les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

RENTREE SCOLAIRE

Cette dernière rentrée scolaire sous l'égide de la CCVI s'est déroulée sans problème, et nous avons même eu la chance d'avoir une ouverture de classe à l'école Louis PERGAUD.

L'effectif s'élève pour cette rentrée 2011-2012 à 87 élèves en maternelle et 114 élèves en élémentaire.

Une ouverture de classe de maternelle à la Rivière a permis de soulager les effectifs de ST QUENTIN qui restent cependant élevés (38 en petite section –répartis sur deux classes-, 26 en moyenne et 23 grande section).

La cantine est de plus en plus fréquentée, mais pour l'instant tous les enfants peuvent être accueillis. Les tarifs sont consultables sur le site internet onglet ENFANCE et JEUNESSE - ÉCOLES.

Cette année nous avons changé de fournisseur de repas (Sté Vercors Restauration). Le renouvellement des plats et de leurs présentations semblent satisfaire les enfants comme les parents.

Nous en profitons pour rappeler que le prix du repas facturé aux familles comprend, outre le prix d'achat du repas, les frais de fonctionnement du service (salaires des employés, électricité, chauffage, entretien et investissements). L'estimation minimaliste des coûts de fonctionnement conduit à doubler le prix d'achat du repas. Cette estimation ayant eu lieu au moment des dernières élections (en 2008) il n'y a pas eu de réévaluation, seule l'augmentation du coût d'achat des repas a été répercutée sur le prix payé par les parents. C'est ainsi que l'on peut estimer à 0,40 € par repas, la somme prise en charge par la CCVI.

La garderie accueille les enfants tous les jours sauf le mercredi de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 (tarifs à consulter également sur le site de la mairie).

Pour l'avenir, et à compter du 1^{er} janvier 2012, la compétence scolaire va être rétrocédée aux communes. La délibération a été prise par le conseil intercommunal en date du 29 septembre 2011, les communes devant délibérer dans les mêmes termes dans les trois mois. Un arrêté du préfet en date du 30 décembre 2011 entérinera cette rétrocession pour le 1^{er} janvier 2012. Le personnel restera en place, seul leur employeur changera.

Ce sera ainsi près de quatorze ans de prise en charge de la compétence scolaire par la CCVI qui s'achèveront, avec la construction de l'école maternelle et de la cantine en 1998 et la rénovation de l'école primaire Louis PERGAUD en 2003.

Merci à nos prédécesseurs pour le travail accompli.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Comme dit dans de précédents articles, la loi du Grenelle de l'environnement imposant un enfouissement uniquement de nos déchets ultimes (qui ne peuvent être valorisés), la construction d'un centre TMB (Traitement Mécano Biologique) a démarré à côté du centre de tri (CET) de PENOL. Cette installation qui aurait dû être opérationnelle au tout début 2012, du fait de retards administratifs, ne sera en service qu'en milieu d'année. C'est un investissement du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des OM) de plus de 15 M€. Vous pouvez avoir plus d'informations sur le site <http://www.sictom-bievre.fr/>

Sur notre commune le ramassage des ordures ménagères a lieu le **MERCREDI**.
Pensez à sortir vos containers la veille et surtout **à les rentrer**.

MÉDIATHÈQUE

Vous pouvez accéder désormais à une base de 120 000 documents (livres et CD) via internet. Ainsi, vous aurez connaissance des disponibilités et le cas échéant faire des réservations. Très prochainement chacun pourra accéder de chez lui à la base de données, à la condition d'être adhérent à la médiathèque et d'avoir un accès internet.

Les livres non disponibles réservés seront à la disposition du demandeur à la médiathèque de ST QUENTIN sous une quinzaine de jours.



Renseignements au 04-76-93-30-56

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE INTERCOMMUNALE

LES ÉCOLES - les CLASSES et les ENSEIGNANTS

L'ÉCOLE MATERNELLE LES PETITES FRIMOUSES

Trois enseignantes pour 87 élèves répartis en trois classes

Classe 1 Claire JULIEN - BINARD, 30 élèves en petite section ;
Classe 2 Florence LAJOINIE, 28 élèves (8 petite section et 20 moyenne section) ;
Classe 3 Muriel GRIMALDI, directrice, 29 élèves (6 moyenne section et 23 grande section).



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PERGAUD - six enseignants pour 114 élèves répartis en 5 classes



Classe 1 Marion ESTRABOL - 23 CP ;
Classe 2 Paola RASCLE (remplacée par Laura GRANGIER) - 21 CE1
Classe 3 Doriane BUFFAT (Lundi, Vendredi) Anne BOUILLET (Mardi, Jeudi) - 22 élèves (8 CE2, 14 CM1)
Classe 4 Laetitia GASPERO (Lundi, Mardi, Vendredi) et Doriane BUFFAT (jeudi) - 23 élèves (9 CE2, 14 CM1)
Classe 5 Maryse TRAUILLÉ (lundi, jeudi) et Houari HOCINE (mardi, vendredi) - 25 CM2.

Paola RASCLE est la directrice, actuellement remplacée par Anne BOUILLET, déchargée de classe le lundi.

Cécile BUISSON est l'intervenante en EPS, Dominique ROLLAND est la psychologue scolaire, Laurette DAVID, maîtresse E qui aide l'enfant à trouver ou retrouver l'envie et le plaisir d'apprendre.

Le FORUM des ASSOCIATIONS



Ce troisième forum organisé par la mairie le 10 septembre 2011 a réuni une nouvelle fois toutes les associations St Quentinoises ou presque. Celles-ci ont, pour la plupart, pris les inscriptions aux diverses activités sur place.

Matinée conviviale et enrichissante qui s'est clôturée par le verre de l'amitié.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE



SPIA: SAUVEGARDE du PATRIMOINE INDUSTRIEL

Journée du Patrimoine du 18 Septembre : après avoir, en 2010, rendu hommage à «l'eau bienfaitrice» à travers le circuit de découverte «AU FIL de l'EAU», nous avons choisi cette année, de se souvenir de la catastrophe qui a frappé notre commune il y a quarante ans au travers du thème le «5 JUILLET 1971 : l'EAU DESTRUCTRICE».

C'est à l'aide de panneaux reprenant la presse de l'époque ou illustrant chacun des quartiers sinistrés par des photos, des témoignages écrits et vidéos de personnes qui vécurent ces moments difficiles, de diaporamas expliquant techniquement ce déluge que nous avons retracé cette affreuse journée.

Un public nombreux (120 personnes) a, au cours de la journée, découvert tous les documents mis à disposition. Ce fut une journée de mémoire, de partage et de fortes émotions, qui a permis aux plus jeunes ou à ceux qui n'ont pas vécu cet événement de découvrir un autre visage de l'histoire de notre village.



Site de la terre réfractaire et chemin des boeufs : afin de mettre en valeur et permettre de découvrir ce site d'où l'on extrayait la terre pour l'entretien des fours de cuisson de la tuilerie des Gourets, l'équipe de SPIA a beaucoup travaillé durant l'été à la remise en état du «chemin des boeufs», qui passe à proximité du site d'extraction et relie notre village à Montaud par «la Colombière». Cette liaison a été sélectionnée par le Parc Naturel Régional du Vercors et figurera sur la cartographie des randonnées en Vercors ; les gardes verts du Parc ont déjà balisé le chemin et en assureront le suivi. Dommage que des malveillants aient détruit, début septembre, une partie des efforts faits ; tout est maintenant remis en état et des mesures ont été prises pour éviter toute récidive.

Projet artistique sur le Patrimoine Industriel d'Autrefois : le Parc du Vercors a lancé un projet artistique en deux parties autour du patrimoine industriel et a choisi de consacrer la deuxième partie aux communes de St Quentin et de St Gervais, respectivement pour la taille de la pierre de l'Échaillon et pour la canonnerie. Le projet est d'ores et déjà lancé et aboutira à l'été 2013. SPIA a été choisi comme l'interlocuteur principal du Parc et de l'artiste pour les deux communes. Affaire à suivre.

Contacts ☎ 04-76-93-67-39 email spiapatrimoinestquentin@hotmail.fr

DU NOUVEAU POUR LA DOYENNE DE NOS ASSOCIATIONS : L'ÉCHO du BAS GRÉSIVAUDAN

Les musiciennes et les musiciens ont pour habitude de commencer leur saison par l'assemblée générale.

Cette année un souhait de l'ancien bureau a été exaucé : un conseil d'administration a été mis en place dont le rôle est de mieux répartir les tâches nombreuses dans une association.

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente Hélène **BROTEL**, **Vice-présidents** Philippe **PICARD** et Pierre **MORESCHI**, **Trésorier** Didier **GLÉNAT**, **Trésorier adjoint** Robert **GONON**, **Secrétaire** Marc **DOREL**, **Secrétaire adjoint** Eric **BESSOU-CAVILLOT**, **Archivistes** Bernard **ANDRÉ** et Lionel **VEYRET**, **responsables du matériel** Gilbert **BROTEL** et Pierre **MORESCHI**, **Gestion vestimentaire** Robert **GONON**, **Relations extérieures** Camille **ANDRÉ**, **responsables de l'école de musique**, Jean Claude **BROTEL** et Jean Claude **WAGNER**, **Gestion des instruments appartenant à l'harmonie** Jean Claude **WAGNER**

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

- **samedi 5 novembre**, salle Léonce Poulat à 20h30 **CHOUROUTE**
- **samedi 3 décembre**, à l'église de St Quentin à 18 h 30, **CONCERT** de la **SAINTÉ CÉCILE**
- **samedi 17 mars 2012**, salle Léonce Poulat à 20 h 30, **CONCERT** de **PRINTEMPS**

Renseignements auprès de tous les musiciens, ou au 04.76.06.53.66 ou par mail brotelhjc@orange.fr

FOOTBALL CLUB ST QUENTINOIS FCSQ

L'ensemble des championnats a débuté, l'équipe 1 évolue en 2ème division poule C. Les entraînements ont lieu

- * **le mercredi à 14h30** pour les U6- U7, U8- U9 et U10- U11
- * **le mercredi à 18h30** pour les féminines
- * **le mercredi et le vendredi à 19 h** pour les seniors

Le club recrute des joueuses de plus de 16 ans

Renseignements

☎ 04-76-93-61-82 ☎ 06-84-48-20-71 @ FCSQ/FCSQ.FR

cr
é
a
c
t
i
f

Dimanche 6 novembre - 9h - 18h
BRIC A BROC, salle Léonce Poulat
Réservé aux particuliers

Videz vos ammoires et tiroirs, rubans, laines, tissus, boutons, papier scrap, matériel de peinture, perles etc. qui vous encombrant, venez les vendre ou les acheter.

Renseignements et inscriptions

06-63-31-99-27 ou 06-15-06-92-72

Assoc-creactif@hotmail.fr

Consultez le Blog <http://assoc-creactif.over-blog.fr>

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

CLUB BEAUREGARD

Notre premier loto a été un véritable succès, St Quentinais et amis se sont déplacés pour jouer avec nous, pendant une soirée très animée. Nous remercions tous les commerçants de notre village et des environs qui nous ont permis de doter généreusement ce loto, et nous remercions également tous les participants.



LES GAGNANTS

- 1ère partie**, ART de LA TABLE, 1er lot, Georges EMINET gagne un Cuit Vapeur électrique ;
- 2ème partie**, LOISIRS, 1er lot, Amandine GONON gagne un appareil photo numérique ;
- 3ème partie**, ENFANTS, 1er Lot, Nancy TAN gagne une Console Wii ;
- 4ème partie**, SUPER LOTO, 1er Lot, Elodie BERTEA gagne un téléviseur ;
- 5ème partie**, GASTRONOMIE, 1er Lot, Cécile PERRIN gagne un Panier gami (MEUNIER) ;
- 6ème partie**, BIEN ÊTRE, 1er lot, Danielle GAILLARD gagne un panier gami produits beauté).

LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS avec toujours autant de convivialité

- ♦ Le premier mercredi du mois, rencontres salle Léonce Poulat (jeux, emprunts de livres, etc...).
- ♦ Le lundi matin, randonnées pédestres ou raquettes en hiver ;
- ♦ Le mardi 14 h, vannerie, salle du stade, à partir du 8 novembre 2011 ;
- ♦ Le jeudi à 14 h, patchwork, salle du stade ;



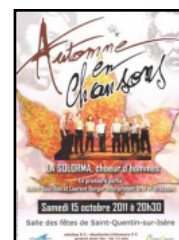
DATE À RETENIR dimanche 20 novembre JOURNÉE EXPOSITION VENTE

Contacts ☎ 04-76-93-61-38 et ☎ 06-31-65-33-96 email jacques.perrin.8@cegetel.net et nicole.giry@orange.fr



LES SAISONS de la CULTURE

Cette association a organisé le **15 octobre 2011 à 20h30**
«L'AUTOMNE en CHANSONS».



En première partie, **Laurent BERGER** et **André BOURILLON** nous ont interprété avec beaucoup de talent Jacques BREL et Georges BRASSENS.

Ils ont su nous ramener vers ces grands chanteurs immortels avec beaucoup d'émotion. Laurent est guitariste et épicurien du verbe. Il suit son chemin d'écriture avec une grande liberté, lorsqu'il rencontre «Dédé» qui lui propose de faire une guitare d'accompagnement en acoustique sur des chansons de BRASSENS. Dédé, le père du chanteur du dernier groupe auquel appartenait Laurent, chantait dans des pizzerias et pour des petites assemblées, et ils commencent à chanter ensemble pour le régal de leur public.



En deuxième partie, nous avons accueilli **LA SOLORMA**, huit voix puissantes et chaleureuses d'hommes chantant «a capela» qui nous ont proposé un registre de chants du monde allant des chants d'amour à ceux de luttes en passant par les religieux, un voyage d'ouest en est, de la France occitane au répertoire slave bien adaptés aux voix d'hommes. La tessiture de la voix de ces hommes est impressionnante, ils arrivent à passer du ténor à la basse pour certains, sans oublier les voix aigues et les bary tons. Le président de ce groupe, créé en 2009, est Joël TRUFFAT, le chef de chœur Olivier.

Merci pour cette excellente soirée pleine d'humour et de mises en scène, que le public et les organisateurs ont pleinement apprécié. Un merci tout particulier à tous les St Quentinais qui se sont déplacés.

Contacts ☎ 06-80-95-03-04 ou ☎ 06-15-06-92-72 email lessaisonsdelaculture@hotmail.fr

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

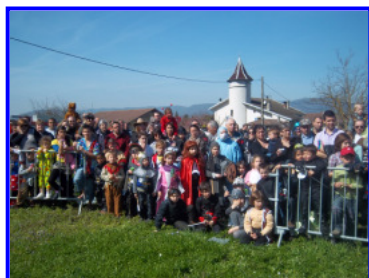
LE SOU DES ÉCOLES - L'ANNÉE SCOLAIRE 2010 - 2011

Ce premier semestre 2011 fut riche en événements au sou des écoles avec cinq manifestations qui ont pour objectif de récolter des fonds au bénéfice des enfants.



LA BOURSE aux LIVRES, nouvelle manifestation en 2011, a eu lieu le samedi 8 janvier 2011. Les livres ont été vendus entre 50 centimes et 2 euros. Tous les genres étaient représentés : romans adultes, enfants, revues, BD, livres documentaires... Les visiteurs ont semble-t-il trouvé leur bonheur. Cette nouvelle manifestation sera maintenue. Si vous souhaitez donner des livres, n'hésitez pas à contacter un des membres du sou des écoles.

La **VENTE de BRIOCHES** a remporté le même succès que l'année dernière avec un peu plus de 200 brioches vendues.



Le **CARNAVAL** s'est déroulé le 26 mars sous un soleil magnifique. Après le défilé, les enfants ont pu participer aux jeux installés dans la cour de l'école. La buvette a remporté un vif succès !

Le **MARCHÉ aux PLANTS** s'est tenu le samedi 14 mai à la salle des fêtes en partenariat avec Isère Plantes. Il y a eu des commandes et une vente sur place, ouverte à tous, toute la matinée. Des bons de commande sont laissés chaque printemps chez les commerçants, n'hésitez pas à commander même si vous êtes extérieurs à l'école (des livraisons sont possibles pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer).



La FÊTE des ÉCOLES

Pour clore l'année scolaire, le samedi 25 juin, cette fête fut une grande réussite. Tous les enfants avaient préparé un très beau spectacle grâce à leurs enseignantes que nous remercions. Ils ont pu ensuite s'amuser à des nombreux stands.

Tous les bénéfices dégagés par ces manifestations, associés à la subvention communale, ont permis d'allouer 50 € par enfant, pour l'année scolaire 2010/2011, pour réaliser les projets de sorties.

CONTACT : email soudesecoles.saintquentinsurisere@hotmail.fr

FORMATION MONTAGNE - Association «Sur les traces de Pierre Béghin»

SOIRÉE CHORALE et MUSIQUE à l'amphithéâtre du lycée Pierre Béghin de MOIRANS **vendredi 25 novembre à 20h30** pour financer le trek de trois semaines au Népal de trente et un jeunes, dont trois St Quentinnois.

Ces jeunes comptent vivement sur votre présence. (consulter le site de la mairie, pour plus d'informations)

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Pour le **TÉLÉTHON** les sapeurs pompiers se mobilisent

VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2011 vente oursins, peluches, porte-clés, devant l'école maternelle de 10h45 à 12h et de 15h45 à 17h

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2011 Comme chaque année un tiré de dévidoir aura lieu. Les horaires et les parcours seront précisés ultérieurement.

SAMEDI 4 FÉVRIER 2012 à partir de 9 h - Vente de boudins, caillettes et fricassées au stade de la tour.



Les sapeurs pompiers remercient vivement la cinquantaine de bénévoles qui a largement contribué à la réussite de la journée de championnat de VTT du 28 mai dernier. Consulter le diaporama de cette journée sur le site de la mairie.

ASSOCIATION du CLOCHER

MONDÉE suivie d'un agréable casse croûte

samedi 26 novembre à partir de 18 h 30
Salle Léonce Poulat. Entrée gratuite

Les bénéfices de cette soirée seront versés, comme chaque année, à l'association des

LES NOUVELLES POUSSÉS

Contact : 04 76 93 31 61

SPORTS et LOISIRS CONCERT de la CHORALE «À TRAVERS CHANTS»

Dimanche 18 décembre à 16h

Église de St Quentin.
avec la participation des petits chanteurs en herbe de l'école.

Naissances 2011

- 5 juin **Camélia**, fille de Yassine BOUALITA et de Djamila BENNOURINE (564 route du sud)
 5 juin **Yanis**, fils de Yassine BOUALITA et de Djamila BENNOURINE (564 route du sud)
 6 août **Quentin**, fils de Pascal DENIS et de Auriane MEYERE (314 rue du Vercors)
 19 août **Camille**, fille de Nicolas et Emmanuelle FERRER-LALOË (182 Impasse des Brunières)
 14 octobre **Ilan**, fils de Floris et Élodie ANDRÉ (173 chemin du stade)
 18 octobre **Ciara**, fille de Pierre-Alain DI CHIARO et de Jennifer PIZZAGALLI (314 rue du Vercors)
 18 octobre **Leandra**, fille de Pierre-Alain DI CHIARO et de Jennifer PIZZAGALLI (314 rue du Vercors)

Nécrologie

- 11 septembre Jean-Louis ESCANDE
 26 octobre Jean Claude PELLICIER GENOT
 27 octobre Lucette BLANC

Mariages

- 30 juillet 2011 Helder DOMINGOS et Amélie FUSARO
 13 août 2011 Sylvain MARTEL et Frédérique QUESNEL
 13 août 2011 Gabriel MARTEL et Mireille COSTE

NOUVEAUX HABITANTS

- Jérôme **GARNIER** – 357C rue du Vercors
 David **VANESSE** – 745 rue du Vercors
 Stéphane **BALASSO** – 671 route de Grenoble
 Agnès **CALALDI** – 357 rue du Vercors
 Marie Christine **VERNEREY** et Christine **HARRIS** – 533 rue des Fontaines
 Julien **TERCHI** – 1 Place Docteur Valois
 Olivier **JOUBERT** – 71 Impasse Grande Grange
 Muriel **VIGOUROUX** – 314 rue du Vercors – Beauregard
 Boris **TOURNIER** et Stéphanie **BOEDA** – 314 rue du Vercors – Beauregard
 Elodie **BERTÉA** – 23 chemin de la Tour
 Damien **UNAL** et Sabrina **LELEU** – 550 rue des Fontaines
 M. et Mme François **RUSELLO** - 40 impasse du moulin - Beauregard
 André **DURON** - 1 impasse des platanes
 Jean François **LUYAT** - 2 impasse des platanes
 Vincent **GALIGNE** - 314 rue du Vercors - Beauregard



Alain POLO, nouvel agent technique, fils d'une famille tullinoise bien connue à ST QUENTIN remplace depuis le 22 août, Jean François BURGOS.
 Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

MAISON DE L'EMPLOI RÉUNIONS D'INFORMATION, sans inscription préalable et gratuite

Jeudi 17 novembre à 18 h : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
 vous avez au moins trois ans d'expérience dans un domaine d'activité et vous souhaitez obtenir une certification professionnelle en lien avec cette expérience ? La VAE est peut-être une réponse à votre projet

Mardi 29 novembre 18h00 Le Congé Individuel de Formation, le bilan des compétences et autres prestations : exposé des différents dispositifs de formation professionnelle, connaissance des modalités de financement, délais, informations réglementaires, administratives
 Ces réunions ont lieu dans les locaux du Pays Voironnais 40 rue Mainssieux 38500 VOIRON.

CONTACTS www.emploi-paysvoironnais.org ou Anne FISCHER 04-76-93-17-18

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.

Elle doit être effectuée, en mairie,

AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

CALENDRIER DES ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLES

1er tour **22 avril** et 2ème tour **6 mai 2012**

LÉGISLATIVES

1er tour **10 juin** et 2ème tour **17 juin 2012**

CALENDRIER DES TEMPS COLLECTIFS du RELAIS des ASSISTANTES MATERNELLES

Ces rencontres ont toutes lieu de 9h30 à 11h30, avec les enfants, les assistantes et les parents, les grands parents

Mardi 8 novembre salle Léonce Poulat, invité club Beauregard,

Vendredi 25 novembre à la médiathèque Lis Là,

Mardi 13 décembre salle Léonce Poulat,

Mardi 6 décembre 14h30 - salle des fêtes de TULLINS FURES

Spectacle «La soupe d'Amédée»

Contacts 04-76-07-88-93

COMMÉMORATION de l'ARMISTICE du 11 novembre 1918

Défilé à 10h30,

Départ salle Léonce POULAT. L'ensemble de la population est invitée à participer aux côtés, des anciens combattants, des sapeurs pompiers et de l'écho du bas Grésivaudan.

ST QUENTIN MON VILLAGE - INFOS DIVERSES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Recensement obligatoire à effectuer au cours du mois de leurs 16 ans. Se présenter en mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille des parents.

LES COMPTEURS D'EAU

Merci de prévenir le secrétariat de la mairie lors de votre départ de la commune pour le relevé de votre compteur. Pensez à préciser votre nouvelle adresse.

AUX NOUVEAUX HABITANTS

Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître au secrétariat de la mairie avec votre livret de famille ou votre carte d'identité.

CONSULTATIONS P.M.I (Protection Maternelle Infantile)

Elles concernent les enfants de moins de six ans et ont lieu dans les locaux de l'école maternelle les 1^{er} et 3^{ème} mercredis matins du mois, sur rendez vous pris au 04-76-36-62-06.

Ce service est proposé par Le Conseil Général.

D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Le DICRIM est destiné à **informer la population** sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que sur les **consignes de sécurité** devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. A ce titre, il se doit d'être **clair, pédagogique**.

Les risques dits «majeurs», pris en compte dans les DICRIM, sont :

les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;

les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage... ;

les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses)

Le DICRIM décrit les risques présents sur la commune et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que les moyens de la commune, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques et notamment celles prises dans le cadre des pouvoirs de police du maire, la conduite à tenir, les consignes de sécurité à suivre selon les risques.

Il décrit succinctement ces risques en précisant les secteurs de la commune les plus impliqués par les différents risques (zones inondables, cavités souterraines ...).

Pour chaque risque, un petit texte indique les bons réflexes que la population devra exécuter en cas de crise. La réalisation du DICRIM a été confiée à la société GERISK. L'édition de ce document et sa mise en ligne sur le site internet communal seront effectives courant novembre 2011. Des exemplaires seront tenus à disposition des administrés, en mairie.



ÉLAGAGE des VOIRIES - Article D161-24

Décret n°2005-368 du 19 avril 2005 - art. 5 (V) JORF 22 avril 2005

«Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élague peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.»

Si vous êtes propriétaires d'une parcelle de noyers ou autres essences forestières longeant nos voiries communales, vous êtes concernés par l'article D161-24 du code rural énoncé ci-dessus.

Nous vous rappelons que toutes les branches et arbres qui gênent la circulation devront être coupés avant le 31 décembre. Après cette date la commune effectuera ces travaux d'élague, à vos frais. Nous comptons sur votre compréhension.

Mairie ☎ 04-76-93-60-08
mairie@saint-quentin-sur-isere.fr

horaires secrétariat

lundi 8h30-12h/14h-19h
mardi au jeudi 8h30-12h
vend. 8h30-12h/13h30-16h30

Site internet

www.saint-quentin-sur-isere.fr

Secrétariat CCVI

☎ 04-76-93-58-01

horaires secrétariat

Lundi 8h30 - 12h et 14h - 17h

Jeudi 14h - 17h

cc-vercors-isere@orange.fr

Horaires déchèterie

Lundi 14h-18h

mercredi et samedi

8h-12h et 14h-18h

Pompiers ☎ 18 ou 112

Samu ☎ 15

Gendarmierie ☎ 17

Médecin Dr Maurice Zilli

☎ 04-76-93-33-54

Kinésithérapeutes

M^{me} Carine Larue-Sanou

☎ 04-76-37-45-24

M^{me} Nadine Schena

☎ 04-76-06-11-66

Infirmières

M^{me} Christine Épailly

M^{me} Chauvet Majed

☎ 04-76-93-66-11

Chirurgien dentiste

M. J. Jacques COURRÈGES

☎ 04-76-07-34-89

Pharmacie

M^{me} Odile Turpin-Lepourry

☎ 04-76-93-68-08

École maternelle

«Les petites frimousses»

☎ 04-76-93-65-73

École Élémentaire

Louis Pergaud

☎ 04-76-93-60-51

Médiathèque

☎ 04-76-93-30-56

Horaires

Mercredi 9h - 12h/14h - 17h

Vendredi 16h -19h

Samedi 9h - 12h /14h -16h

Taxi M. Finet

☎ 04-76-93-65-02

☎ 06-07-09-15-31

EDF (dépannages)

☎ 0810 333 338

ST-QUENTIN MON VILLAGE - Dépôt légal Juin 2006 - Directeur de la publication : Jean Pierre FAURE
Rédaction Commission Communication Georges Eminet, Joël Faidide, Cristina Giry, Nicde Giry, Isabelle Moyet,
Jacques Perrin, Gaël Porrot, Miranda Suco, Aimée Batteux - Impression : Mairie de St-Quentin-sur-isère